

Vous hésitez ?

Ces formations vont aussi contribuer à améliorer la qualité de service.

En agissant sur les conditions de travail des salariés et sur la prise en charge des personnes aidées, ces formations redonnent du sens au travail et concourent à :

- assurer la bientraitance et le maintien de l'autonomie ;
- diminuer l'absentéisme évitant ainsi la désorganisation du travail.

De nombreux avantages par rapport à la formation gestes et postures.

Les salariés PRAP2S et APS ASD sont capables de :

- transformer les situations de travail pour adapter le travail à l'homme et non l'inverse ;
- faire participer la personne aidée à ses déplacements selon ses capacités sans manutention manuelle, avec guidance et/ou utilisation d'aides techniques appropriées.

Des formations de qualité grâce à :

- l'implication des branches professionnelles dans la conception des dispositifs ;
- le respect par les organismes de formation des contenus et durées de formation définis par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS ;
- la validation des compétences à la fin de la formation et leur actualisation tous les 2 ans.

Infos pratiques

Comment financer ces formations ?

La Carsat peut vous aider financièrement sous conditions



Accompagnement également possible par les OPCO, par le CNFPT et par l'ANFH.

Qui forme sur les dispositifs SMS et ASD ?

Des organismes de formation (OF) habilités par l'INRS



Fiches descriptives des formations par dispositif et par niveau

	Dirigeant	AP	Acteur
SMS			
ASD			

Contact Carsat Centre Ouest

Patricia Lainé : 05 55 04 36 37
Email : patricia.laine@carsat-centreouest.fr
Yolaine Benatout : 05 55 04 36 33
Email : yolaine.benatout@carsat-centreouest.fr

Réalisation Carsat Auvergne - Juin 2022



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Centre Ouest

Aide et soin à la personne en établissement et à domicile



*Lombalgies, tendinites, burn-out, traumatismes : **vous souhaitez les réduire et améliorer les conditions de travail ?***

*Prévention de la perte d'autonomie, bientraitance, **vous souhaitez assurer une prise en charge de qualité ?***

Quelles formations existent pour vous accompagner ?



Qui former et pourquoi ?



Le dirigeant, pour

- structurer et **piloter la démarche de prévention** des risques suivant les enjeux de la structure

Un/des animateur/s, pour

- **animer** la démarche de prévention de l'établissement et **conduire un ou des projet/s** de prévention des risques professionnels. Exemples : infirmier coordinateur, responsable de secteur, ergothérapeute...

Des acteurs, pour

- participer à la démarche de prévention en **proposant des mesures de prévention**. Exemples : infirmier, aide-soignant, agent de service, intervenant à domicile...

Quels dispositifs de formation ? Leur durée ?



Dispositif SMS (Sanitaire et Médico-Social)	Dispositif ASD (Aide et Soins à Domicile)
Dirigeant SMS 1 j + ½ j d'accompagnement*	Dirigeant ASD 1 j + ½ j d'accompagnement*
Animateur Prévention - AP SMS 6 j + 5 j de travaux d'intersession et ½ j + ½ j d'accompagnement*	Animateur Prévention - AP ASD 3 j + 1,5 j de travaux d'intersession et ½ j d'accompagnement*
Acteur PRAP 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur SMS) - 4 j	Acteur Prévention Secours APS ASD - 4,5 j
Quelle formation d'acteur choisir selon l'activité ?	
Pour des activités de soins en établissement ou à domicile → Acteur PRAP 2S	Pour des activités d'aide à la vie courante à domicile → APS ASD

*accompagnement dans la structure de l'animateur et du dirigeant par le formateur

QUESTIONS/RÉPONSES



Est-ce suffisant de former uniquement des acteurs PRAP 2S ou des APS ASD ?

Non

- La formation du dirigeant, celle de l'animateur et celle des acteurs sont essentielles pour structurer la démarche, afin que chacun contribue à son niveau à la prévention des risques professionnels de la structure.

Les formations d'acteurs PRAP 2S et d'APS ASD sont-elles adaptées à tous les personnels du secteur sanitaire et médico-social ?

Non

- Pour les activités sans prise en charge de personne (services généraux, agents d'entretien, cuisine, lingerie...), la formation adaptée est celle d'acteur PRAP IBC (industrie, BTP, commerce et activité de bureaux).

Quelles sont les compétences des acteurs PRAP 2S et APS ASD formés ?

- Connaître les risques de leur métier
- Observer et analyser leur situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques (TMS¹, RPS², chutes...)
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Une compétence supplémentaire en APS ASD

- Intervenir face à un accident

Quels pré-requis ?

- Le **dirigeant** doit être formé avant l'animateur prévention.
- L'**animateur prévention** doit avoir suivi l'auto-formation INRS Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (8h max.).